

maintenant. Si elles veulent devenir entrepreneurs et travailler en situation de handicap, ce n'est pas dans 15 ans, mais maintenant.

Je suivrai ce dossier personnellement. Toutes les échéances me semblent beaucoup trop lointaines, mais vous êtes dans le Gouvernement et je suis une humble députée. Je procéderai donc à du contrôle.

**Question orale  
de Mme Marie Jacqmin  
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de  
l'Environnement, des Solidarités et de  
l'Économie sociale,  
sur « la situation des aidants proches en  
Wallonie »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Jacqmin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la situation des aidants proches en Wallonie ».

La parole est à Mme Jacqmin pour poser sa question.

**Mme Marie Jacqmin** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, il y a quelques semaines, nous avons eu la chance de rencontrer à nouveau le secteur associatif des aidants proches, avec d'autres collègues des Engagés et notre président.

Vous le savez, c'est un secteur, une situation particulière qui nous tient à cœur. Nous les défendons depuis de nombreuses années. Ils nous ont d'ailleurs fait part de nombreux échanges constructifs avec votre cabinet et avec vous. Je voulais vraiment saluer cette concertation.

Pour rappel, 700 000 Wallons et Wallonnes sont aidants proches, dont 220 000 jeunes. Nous sommes toutes et tous susceptibles de devenir un jour des aidants proches dans notre vie. De plus, selon l'ASBL « Aidants proches Wallonie », 65 % des personnes qui viennent en aide à un proche en perte d'autonomie sont des femmes.

Dans la DPR, il est indiqué que « le Gouvernement interpellera les autres niveaux de pouvoir pour leur proposer un plan interfédéral Aidants proches ». Ces conclusions ont-elles déjà commencé ? Avez-vous réfléchi à des mesures à mettre en place au travers de ce plan ?

Le 27 février dernier, vous déclariez via vos réseaux sociaux, suite à une rencontre avec l'ASBL « Aidants proches Wallonie », qu'un groupe de travail transversal, réunissant les compétences des cabinets ministériels concernés en Région et en Fédération, leur administration et l'ASBL « Aidants proches Wallonie »,

serait mis en place dans les prochaines semaines. Pouvez-vous nous dire où en sont les discussions et les avancées de ce groupe de travail ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

**M. Yves Coppieters**, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, vous m'interpellez au sujet d'un plan interfédéral intitulé « Aidants proches ». Le cabinet du ministre se concentre actuellement sur ce qui peut être mis en place à l'échelle wallonne, ainsi que sur les priorités à définir pour soutenir au mieux les populations concernées. Ce n'est qu'ensuite que des contacts pourront être pris avec les autres niveaux de pouvoir, parallèlement à la poursuite du travail déjà entamé par le Gouvernement wallon au regard de la mesure de sa compétence.

En ce qui concerne la mise en place de ce groupe de travail transversal réunissant les compétences des cabinets ministériels concernés en Région et en Fédération, mais aussi les administrations et l'ASBL « Aidants proches ».

Depuis novembre 2024, mon cabinet a multiplié les réunions de travail à un rythme soutenu, en associant l'ASBL « Aidants proches », mais aussi les cabinets ministériels concernés de la Région et de la Fédération, l'AViQ et d'autres administrations.

Un travail conjoint d'élaboration d'une note est actuellement mené avec l'AViQ et l'ASBL « Aidants proches ». Une fois validée en interne par mon cabinet, entre autres, celle-ci sera soumise au Gouvernement.

Cette stratégie dressera la liste des mesures prioritaires à mettre en place d'ici la fin de la législature, en les phasant dans le temps, et en évaluant leur coût, afin de définir une véritable stratégie pour répondre aux besoins des aidants proches et d'adopter cette vision plus globale et cohérente.

Par ailleurs, la reconnaissance officielle de l'ASBL « Aidants proches » figure également à l'ordre du jour. En effet, depuis près de 20 ans, cette ASBL fonctionne avec des subsides facultatifs. Il est désormais temps de pérenniser son existence et de garantir le bon suivi de ses missions, tant actuelles que futures, dans le cadre des nouvelles mesures qui seront adoptées par le Gouvernement.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Jacqmin.

**Mme Marie Jacqmin** (Les Engagés). – Je vous remercie pour vos réponses, Monsieur le Ministre.

Je suis très heureuse d'entendre que la reconnaissance officielle de l'ASBL « Aidants proches » va se faire prochainement ; il est important de pérenniser leurs moyens et de leur permettre d'exercer

leurs missions au mieux. C'est une bonne nouvelle et cela va dans le sens de la politique que vous menez.

Je serai vigilante à la stratégie qui va se mettre en place. Je la suivrai avec une grande attention, parce que de nombreux Wallons et Wallonnes sont en demande.

**Question orale**  
**de Mme Valérie Bluge**  
**à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de**  
**l'Environnement, des Solidarités et de**  
**l'Économie sociale,**  
**sur « réponses wallonnes en matière d'accueil**  
**des Gens du voyage »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bluge à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « réponses wallonnes en matière d'accueil des Gens du voyage ».

La parole est à Mme Bluge pour poser sa question.

**Mme Valérie Bluge (MR).** – Monsieur le Ministre, la commune d'Ans, à côté de Liège, connaît, de manière très récurrente et très souvent de manière inopinée, des installations de camps appartenant à la communauté des Gens du voyage.

Il a été constaté encore récemment des installations sur un site à côté d'IKEA ou sur le parking de l'ancien Makro à Alleur – cela ne dit peut-être pas grand-chose, mais ce sont des endroits extrêmement connus à Liège qui sont deux sites privés – et des occupations des sites de l'Athénée d'Alleur et de la piscine communale.

Vous le savez, les occupations non planifiées des Gens du voyage représentent un défi et un coût non négligeable pour les communes concernées. Le bourgmestre ansois affirme tolérer la présence de ces campements sur son territoire à condition de respecter certaines règles. « La principale condition, c'est que cela ne coûte rien à la collectivité. On s'assure tant au niveau électricité, que des eaux, que de tout ce qui est poubelles, qu'ils prennent tout cela en considération et qu'ils prennent les coûts en charge ».

Quelles sont les mesures et les dispositions régionales en place si cela n'est pas le cas ? Quel regard portez-vous sur la médiation ?

Sept communes se sont engagées, début 2025, à organiser le séjour temporaire des Gens du voyage sur leur territoire, à savoir Amay, Bastogne, Charleroi, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Sambreville, Verviers et Wasseiges. Quels sont les premiers résultats et enseignements de ces installations destinées aux séjours temporaires sur des aires identifiées ?

Vous annonciez à mon collègue, M. Maxime Daye, travailler à l'élaboration d'un nouveau modèle permettant le déploiement d'aires d'accueil sur le territoire wallon. Qu'en est-il ?

En effet, le dernier appel « Accueil Gens du voyage » a été clôturé le 31 août 2025. Celui-ci fait-il partie du nouveau modèle d'aire d'accueil annoncé ou non ?

Une évaluation complète des dispositifs et mesures a-t-elle été prévue dans le cadre de votre note annoncée pour l'automne 2025 ? Quelles sont les solutions concrètes et immédiatement mobilisables en matière de déploiement d'aires d'accueil en Wallonie ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

**M. Yves Coppieters,** Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, les occupations spontanées des Gens du voyage sont un défi auquel de nombreuses communes sont amenées à faire face. Elles peuvent parfois apporter ces difficultés sur le terrain. L'objectif du Gouvernement wallon est que ces séjours se déroulent de la manière la plus sereine possible pour les autorités locales et les citoyennes et citoyens.

C'est pourquoi le Gouvernement wallon encourage les communes à anticiper ces séjours en identifiant un terrain d'accueil – vous connaissez sans doute la mesure –, en définissant les conditions d'occupation et en prévoyant la prise en charge des frais par les occupants. C'est dans ce dispositif d'accueil que sont engagées les communes que vous citez et qui sont soutenues par la Wallonie à hauteur de 30 000 euros par an. Cette aide permet de financer du personnel dédié et d'assurer une gestion proactive des séjours, c'est-à-dire l'aspect logistique, la médiation, l'accompagnement social, entre autres. L'expérience montre que ce dispositif contribue à un déroulement apaisé et mieux encadré des installations.

Je regrette toutefois qu'aucune nouvelle commune n'ait rejoint ce dispositif lors du dernier appel, clôturé le 31 août dernier. J'invite donc les communes confrontées à des occupations spontanées à s'inscrire dans ce modèle, plutôt que de se limiter à une simple tolérance, afin de bénéficier du soutien de la Région wallonne.

À mon niveau, je parle aussi du vécu puisque dans ma commune à Grez-Doiceau, nous sommes soumis exactement à la même situation.

Par ailleurs, lorsqu'une occupation spontanée survient malgré tout, le Centre de médiation pour les Gens du voyage et les Roms, agréé par le Gouvernement, reste à la disposition des communes pour faciliter le dialogue et trouver des solutions amiables.